



**HAL**  
open science

**”Un impossible retour à l’ordinaire? Vignerons et négociants languedociens dans l’après-guerre (1918-1925)”**

Stéphane Le Bras

► **To cite this version:**

Stéphane Le Bras. ”Un impossible retour à l’ordinaire? Vignerons et négociants languedociens dans l’après-guerre (1918-1925)”. DERRIEN M. (et alii, dir.),. La vie d’après. Les retours de la Grande Guerre, Presses universitaires du Septentrion, p. 181-196, 2022. hal-04037336

**HAL Id: hal-04037336**

**<https://hal.science/hal-04037336v1>**

Submitted on 20 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ceci est une version intermédiaire du texte final. Elle peut contenir des coquilles et présente de légères différences avec le texte final.

## Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925)

Stéphane Le Bras

Désormais, la place et le rôle que joue le vin dans la Première Guerre mondiale sont particulièrement bien connus, tant dans ses implications sociales au front<sup>1</sup> que dans sa dimension politique<sup>2</sup> ou ses conséquences à l'arrière<sup>3</sup>. Ferment de sociabilité ou facteur de désordres pour ses consommateurs, le vin permet également à toute une économie vitivinicole de survivre dans une période de forte tension, générant des bénéfices alors exceptionnels<sup>4</sup>.

En effet, alors que le « Pinard » est élevé au rang de boisson nationale et patriotique dès le début du conflit, la filière vitivinicole languedocienne devient le premier pourvoyeur des armées. Se met alors en branle un réseau d'approvisionnement massif, expédiant chaque semaine des milliers d'hectolitres de vins dit « ordinaires » (c'est-à-dire de consommation courante) depuis les dizaines de milliers de propriétés locales ou les chais des négociants. Ces flux continus transitent par les magasins de stockage des armées dans la région, le tout sous le contrôle d'une sous-intendance militaire basée à Montpellier, spécialement assignée au vin.

Dans ce contexte, il est logique que dans les enquêtes de terrain menées par les comités d'action économique<sup>5</sup> dès avant la fin du conflit, on envisage – et on espère – la poursuite d'un courant

<sup>1</sup> Charles Ridet, *L'ivresse du soldat*, Paris, Vendémiaires, 2016.

<sup>2</sup> Christophe Lucand, *Le pinard des Poilus : une histoire du vin en France durant la Grande Guerre (1914-1918)*, Dijon, EUD, 2015.

<sup>3</sup> Stéphane Le Bras, « Un autre front intérieur. La surveillance des débits de boissons pendant la Grande Guerre (Basses-Pyrénées, Hérault, Puy-de-Dôme) », dans Laurent Dornel et Stéphane Le Bras (dir.), *Les fronts intérieurs européens : l'arrière en guerre (1914-1920)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 245-264.

<sup>4</sup> Stéphane Le Bras, « Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », dans Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysages et territoires. Représentations de l'espace et manifestation du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

<sup>5</sup> Ces comités, consultatifs sont créés fin 1915 sur la base du regroupement régional militaire en vigueur à l'époque. Celui du Languedoc, basé à Montpellier, s'intéresse donc à la XVI<sup>e</sup> région. Il existe dans chaque département un sous-comité ou « comité départemental » ; l'une de leurs missions est de préparer l'après-guerre.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

commercial particulièrement rentable après-guerre. En effet, dans la grande étude économique qui est menée à partir de 1916 et jusqu'en 1917 dans la région, le vin – et ses dérivés, notamment les apéritifs de vin – occupe une part importante des archives à notre disposition<sup>6</sup>. On y observe son poids, déjà fort en temps de paix (on parle de « mono-activité viticole »), renforcé en temps de guerre en raison de la persistance d'une demande importante à l'arrière, de l'effet d'aubaine créé par le front et surtout de cours en constante augmentation (12 francs par hectolitre en moyenne en 1914 ; 90 francs en 1917, avec des cours dépassant les 100 francs par moments cette année-là). Dans l'Aude et dans l'Hérault, les deux départements métropolitains les plus producteurs, en dépit des dysfonctionnements dus à la guerre (manque de bras, de moyens de transport, de produits phytosanitaires) auxquels on s'est vite adaptés, le revenu viticole passe de 82 millions de francs (Aude) et 180 millions de francs (Hérault) à respectivement 467 et 908 millions de francs entre 1914 et 1917<sup>7</sup>.

Correspondances et circulaires des comités départementaux d'action économique en Languedoc ou presse économique se font régulièrement l'écho de l'activité intense de la filière pendant le conflit, en souhaitant sa poursuite une fois la paix retrouvée. De son côté, la journaliste Marie Léra abonde dans ce sens, en décrivant le dynamisme économique de la ville de Sète et de son port viticole en 1917<sup>8</sup>.

Il s'agit donc ici de mettre en regard ces attentes et les effets réels d'une économie d'après-guerre bouleversée par les conditions économiques, sociales et politiques du conflit. Ainsi, à travers marché et acteurs, nous verrons comment, en quelques années, la viticulture languedocienne passe des illusions nées du conflit à un retour à la normalité désenchanteur. Il s'agira ainsi de comprendre les mécanismes qui concourent à rendre ce retour à la normale problématique voire impossible sur un marché des vins de consommation courante en pleine mutation sur le moyen terme.

## L'horizon du retour : les espoirs de la sortie de guerre (1918-1920)

L'immédiate sortie de guerre est porteuse de sentiments ambivalents : pour de multiples raisons, les espoirs sont nombreux, entretenus par des spéculations et des conjectures qui émergent dès 1917. Mais très vite, des inquiétudes sourdent.

L'économie de guerre, par les bénéfices qu'elle a engendrés, tant pour les producteurs que pour les intermédiaires, a permis un enrichissement global de la filière. Celui-ci est reconnu par une grande

---

<sup>6</sup> Le résultat de ces enquêtes est disponible aux archives de l'Hérault (ADH désormais), sous les cotes 10 R 330 à 335.

<sup>7</sup> L'ensemble des sources chiffrées, sauf mention contraire, proviennent de l'*Annuaire statistique de la France*.

<sup>8</sup> Marc Hélys (pseudonyme), *Les provinces françaises pendant la guerre*, Paris, Perrin, 1918, p. 212-214.

partie des acteurs et des observateurs. Ainsi, en mai 1919, l'inspecteur de la succursale de la Banque de France (BDF) à Narbonne indique que si certaines maisons de négoce de la région accumulent des découverts, ces derniers sont garantis par les larges bénéfices qui ont été réalisés en temps de guerre<sup>9</sup>. Ailleurs, et dans les années qui suivent, nombre d'inspecteurs de la BDF font le même constat, relevant les fortunes amassées par les maisons de négoce durant le conflit : à Montpellier par exemple, la maison « Sicard et Vigouroux », qui connaissait des difficultés avant 1914, a vu sa situation s'améliorer pendant la guerre<sup>10</sup>. À Sète, la famille Alquié a, elle, engrangé des millions<sup>11</sup>. Ce constat à la fois général et particulier est confirmé par les enquêtes officielles, notamment celles réalisées en plein conflit. Le rapport Lebert, établi pour le compte du Sénat en 1916, indique que les prestations versées pour la campagne 1915-1916 dans l'Hérault s'élèvent à 46 millions de francs pour les seuls vins vendus aux armées<sup>12</sup>. Les experts qui établissent les rapports pour l'enquête du comité d'action économique régional évaluent pour leur part en 1917 le revenu viticole brut total du seul département héraultais à près de 3 Mds de francs<sup>13</sup>, alors que les cours sont encore en train de grimper. En août 1918, le *Midi Vinicole* explique que la filière viticole a prospéré pendant la guerre, en réalisant de larges bénéfices<sup>14</sup>.

Dès lors, il n'est pas surprenant qu'avec la paix, les espoirs d'une poursuite de cette conjoncture positive soient de mise. En effet, les cours restent très hauts en francs courants : 89 francs en 1918, 96 francs en 1919, 85 francs en 1920 ; ils restent aussi largement rémunérateurs en francs constants (base 1914) : 35 francs en 1918, 26 francs en 1919 et 1920 (contre 12 francs en 1914). D'ailleurs, l'inspecteur de la BDF à Béziers ne s'y trompe pas<sup>15</sup> : en novembre 1919, il indique que la succursale locale se trouve « dans une situation très prospère. La hausse des prix du vin a enrichi propriétaires et négociants. » Et, bien que les affaires ne soient « pas très actives [...], les cours restent fermes ».

Il faut dire que la consommation nationale est toujours très soutenue (57 millions d'hectolitres en 1919, un chiffre comparable aux années d'avant-guerre) mais avec des cours bien plus rémunérateurs et donc des bénéfices bien plus importants pour tous les acteurs de la filière, en Languedoc comme partout en France. À Paris, le prix du litre de vin de qualité ordinaire est passé de 0,35 francs en 1914 à

---

<sup>9</sup> Archives de Banque de France (ADBF désormais) : Narbonne, 1919.

<sup>10</sup> ADBF : Montpellier, 1919.

<sup>11</sup> ADBF : Sète, 1919.

<sup>12</sup> Archives du Sénat, 69 S 119 : Rapport fait à la commission de l'armée sur le ravitaillement des armées en vin par M. André Lebert, nov. 1916, p. 18.

<sup>13</sup> ADH, 10 R 330 : Étude sur les conditions économiques dans le département, chapitre sur le vin, non paginé, 1917.

<sup>14</sup> *Le Midi Vinicole* (LMV désormais), 28 août 1918.

<sup>15</sup> ADBF : Béziers, 1919.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

2,2-2,5 francs début 1919<sup>16</sup>, soit une hausse en francs constants de près de 200 %. Certes, dans un contexte généralisé d'inflation<sup>17</sup>, les frais ont également augmenté, tant pour les producteurs (les produits phytosanitaires sont cinq à dix fois plus chers) que pour les négociants (un fût qui se louait 0,06 francs par jour en 1914 en coûte désormais 0,40 francs en moyenne en 1919), mais le marché reste résolument porteur et lucratif<sup>18</sup>. Cela explique que de nombreux négociants méridionaux, mobilisés pendant près de cinq ans pour certains d'entre eux, veulent rapidement réintégrer les circuits de commercialisation afin de profiter d'une conjoncture économique favorable. Dans de nombreuses correspondances, les patrons de maisons fermées ou en difficulté pendant le conflit évoquent leur souci « de rétablir leur situation d'avant-guerre<sup>19</sup> » ou de « remonter le courant<sup>20</sup> ». Dans tous les cas, ils entendent bien exploiter la reprise économique afin de « se refaire des pertes subies pendant 5 ans<sup>21</sup> » alors que la découverte des vins de France par les soldats britanniques, canadiens ou américains pendant le conflit laisse envisager un « magnifique avenir commercial [pour le] pinard des tranchées, [le] vin généreux de notre France<sup>22</sup> », tandis qu'on espère que « les démobilisés [...] gardent au vin sa clientèle du temps de guerre<sup>23</sup> ».

Ce climat de confiance et cet optimisme s'expliquent en grande partie par le retour des soldats démobilisés. Nous l'avons vu, ils sont, en toute logique, impatients de reprendre leur activité, mus par la conjoncture mais également par leur « besoin de travailler<sup>24</sup> » après plusieurs années au service de la défense de la nation. Le retour des démobilisés va également permettre à des centaines de milliers de vignerons ou d'ouvriers agricoles de réintégrer le cycle traditionnel des travaux de la vigne, particulièrement perturbés par la mobilisation. C'est ce dont se félicite la *Revue de viticulture* en avril 1919 quand commencent à être démobilisés de larges contingents de soldats :

« Voici la fin de la guerre, les travaux des champs livrés depuis plus de quatre ans aux seuls combattants de l'arrière, c'est-à-dire des vieillards, pour le plus grand nombre, et des femmes qui se

---

<sup>16</sup> *L'illustration économique et financière*, 16 août 1919, p. 538.

<sup>17</sup> Nicolas Beaupré, *1914-1945. Les Grandes Guerres*, Paris, Belin, 2012, chap. V « Les reconstructions », p. 199 et suiv.

<sup>18</sup> La Compagnie des Salins du Midi dont une large partie de l'activité est vitivinicole réalise près de 6 millions de F de bénéfices bruts en 1918-1919, soit une augmentation de près de 80 % par rapport à l'année précédente (cf. *LMV*, 5 mai 1920).

<sup>19</sup> ADH, 8 M 309 : Archives de la Chambre de commerce de Béziers (CCB), Démobilisés, Procès-verbal de la CCB, 29 octobre 1919.

<sup>20</sup> *Ibid.*, Lettre de Léon Merle au ministre des Transports, 4 février 1920.

<sup>21</sup> *Ibid.*, Lettre de l'Association rurale des commerçants en vins de l'Hérault au président de la CCB, 8 juin 1920.

<sup>22</sup> *Revue de viticulture (RDV désormais)*, 16 mai 1918, p. 315.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 20 février 1919, p. 122.

<sup>24</sup> ADH, 8 M 309 : CCB, Lettre d'Achille Brun au président de la CCB, 9 juin 1920.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

sont vouées aux plus rudes labeurs pour remplacer les jeunes travailleurs absents, vont retrouver une partie des bras qui leur manquaient<sup>25</sup>. »

Les décisions administratives ou législatives, atténuant peu à peu les effets du conflit, permettent également l'amélioration des conditions de production et d'écoulement des marchandises viticoles régionales. Outre les aides – notamment financières – pour remettre en exploitation les terres abandonnées pendant le conflit, l'association « La maison et le travail aux champs », bureau de placement des démobilisés ruraux permet leur réaffectation rapide et efficace dès juin 1919<sup>26</sup>. La loi de mars 1919 portant obligation d'inscription des entreprises dans le registre du commerce suscite pour sa part de grands espoirs dans un service pouvant rendre de nombreux services au commerce des vins, notamment en améliorant sa connaissance du marché<sup>27</sup>. Diverses inventions permettent enfin la réinsertion des soldats blessés, tel le « cultivateur à siège » qui peut « être conduit par un enfant, une femme, un vieillard, un mutilé de la guerre<sup>28</sup> » ; idem pour d'autres outils présentés et valorisés lors de la Foire de Paris de 1919<sup>29</sup>. On se félicite également des avancées techniques qui permettent d'améliorer la culture, dont on envisage désormais l'extension de la mécanisation<sup>30</sup>.

Il n'est dès lors pas surprenant de voir la production méridionale bondir (19,4 millions d'hectolitres en 1918, 22,7 millions en 1919, 25,9 millions en 1920) tout comme les rendements à l'hectare (44 à 59 hectolitres par hectare sur la période), dans une région qui produit autour de 40 % du vin métropolitain. Tandis que la guerre avait permis d'apurer les stocks et de stabiliser les marchés après une décennie et demie de crise de surproduction, l'après-guerre voit la dynamique positive perdurer, portée par des cours très rémunérateurs. Mais à cet égard, la filière vitivinicole languedocienne ne fait pas exception : à Bordeaux, l'inspecteur de la BDF indique ainsi fin 1919-début 1920 que le commerce local des vins est « très actif et rémunérateur » et que « la situation de la place est nettement saine ». Il précise : « Les agriculteurs de Gironde, surtout les propriétaires de vignobles, réalisent des bénéfices extraordinaires<sup>31</sup>. » En Bourgogne, les négociants appuient puis se montrent très satisfaits de la loi imposant les délimitations – et donc une première protection des appellations – en mai 1919,

---

<sup>25</sup> *RDV*, 10 avril 1919, p. 230.

<sup>26</sup> *Ibid.*, 5 juin 1919, p. 363.

<sup>27</sup> *LMV*, 7 avril 1920.

<sup>28</sup> *RDV*, 10 avril 1919, p. 232.

<sup>29</sup> *Ibid.*, 5 juin 1919, p. 362.

<sup>30</sup> *Ibid.*, 15 mai 1919, p. 312-315.

<sup>31</sup> ABDF : Bordeaux, 1920. Cité dans Hubert Bonin, « La filière commerciale vinicole face aux aléas de la guerre », dans H. Bonin (dir.), *Vins et alcools pendant la Première Guerre mondiale*, Bordeaux, Féret, 2018, p. 348.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

protégeant un marché des vins fins lui aussi soutenu par des cours fermes et une demande en croissance<sup>32</sup>.

Ce contexte globalement positif n'empêche toutefois pas de voir pointer des inquiétudes en Languedoc. Celles-ci sont multiples, à commencer par les perturbations dans le domaine des transports de marchandises vitivinicoles. Ces difficultés prennent leur origine dans le déclenchement du conflit et ses conséquences à long terme, à savoir le monopole exercé sur les réseaux par l'armée pour son approvisionnement, la réquisition du matériel roulant, la destruction de nombreux wagons-réservoirs et la pénurie de main-d'œuvre ferroviaire. Tout cela, associé à des pratiques spéculatives dans le secteur, aboutit à l'émergence d'une question brûlante dès 1916 : « la crise des transports », dont on estime qu'elle a retiré au commerce des vins près des trois-quarts des disponibilités en matériel roulant pendant le conflit, tandis que les wagons disponibles coûtaient à la location dix fois plus cher qu'en 1914<sup>33</sup>. Toutefois, en 1919, l'espoir est grand que la situation s'améliore : le gouvernement vient de prendre des mesures pour permettre d'accroître les quantités écoulées quotidiennement de près de 30 %, tandis que les pressions – notamment politiques – sur les compagnies de chemins de fer sont multiples pour que ces dernières assurent la mise en place des conditions d'un retour à la normale<sup>34</sup>.

Autre grand sujet de mécontentement, les réquisitions des marchandises viticoles au profit de l'armée – processus entamé en 1915 – se poursuivent dans l'immédiat après-guerre, au grand dam des propriétaires et des négociants qui y voient une injustice flagrante après quatre années de difficultés : pour la campagne 1918-19, le tiers de la récolte est réquisitionné pour l'armée, avec des prix inférieurs à ceux du marché ; surtout, seuls les quatre départements du Midi, la Gironde et l'Algérie sont concernés<sup>35</sup>. Mais là encore, très vite, des mesures transitoires sont adoptées, qui assouplissent le mécanisme de réquisition et les ponctions, puis le font disparaître à l'approche de la nouvelle campagne de 1919-1920. Les craintes sont donc assez rapidement levées. Pourtant, la période qui s'ouvre avec la nouvelle décennie s'avère moins brillante et fructueuse qu'espérée.

## Après 1920, la grande désillusion

Aux craintes qui affleurent dans les années 1918-1919 succède un assez large sentiment de déception voire de déconvenue pour les acteurs de la filière. Celui-ci s'explique de diverses manières.

---

<sup>32</sup> Christophe Lucand, *Les négociants en vins de Bourgogne : de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Bordeaux, Féret, 2011.

<sup>33</sup> *L'illustration économique et financière*, 16 août 1919, p. 538.

<sup>34</sup> *RDV*, 20 mars et 5 juin 1919, p. 188 et 369.

<sup>35</sup> *Ibid.*, 2 janvier 1919, p. 9.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

Le facteur principal de désenchantement concerne le marché du vin lui-même et son retour à une forme de normalité d'avant-guerre. Ainsi, si les cours restent assez hauts en 1920 et 1921, ils s'effondrent en 1922, jusqu'en 1925 : de 26 francs par hectolitre en 1920, ils passent à 11 francs par hectolitre en 1925 (francs constants) dans un contexte, pourtant, de croissance de la consommation (on dépasse les 65 millions d'hectolitres en 1923). L'inspecteur de la succursale de la BDF de Nîmes met en lumière ce changement de conjoncture au début de l'année 1921 et surtout les ressorts psychologiques, liés aux effets d'aubaine dus à la guerre, qui jouent désormais à contresens :

« Le marché des vins subit depuis juin dernier une réelle dépression. Les vins courants cotent ces jours-ci de 50 à 60 francs l'hectolitre mais en réalité, les rares affaires faites en ce moment sont traitées surtout au-dessous de 50 francs. Elles sont effectuées par quelques négociants qui, envisageant une nouvelle baisse, liquident leurs stocks pour limiter leur perte.

Dans ces conditions, les prix de vente restent suffisamment rémunérateurs pour les propriétaires, mais ceux-ci, encore sous l'impression des bénéfices inespérés qu'ils ont sans peine réalisés pendant la guerre, ne peuvent se décider à subir un pareil "manque à gagner"<sup>36</sup>. »

À Narbonne, le constat est le même : « La situation générale est en résumé l'inverse de ce qu'elle était il y a deux ans<sup>37</sup> » ; ici aussi on vend parfois à perte, en espérant se refaire par la suite. Les acteurs de la filière, viticulteurs surtout, sont persuadés que l'embellie expérimentée dans les années 1918-1920 est désormais la norme et qu'à l'instar de la situation à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les années de chute de cours sont l'exception. Or il faut attendre 1924 pour voir ce phénomène dépréciatif ralentir, et c'est là une prospérité toute relative et surtout de courte durée : les rapports du début de l'année 1925 indiquent en effet « un marché beaucoup trop calme » et les « sacrifices » nécessaires pour sortir d'une situation présentée comme « critique<sup>38</sup> ». L'inquiétude, largement relayée par la presse nationale ou locale, est alors assez vive : en mai 1925, *Le Matin* évoque ainsi les démarches entreprises par le ministre de l'Agriculture de l'époque, Jean Durand, pour faire face à « la situation difficile de la viticulture ». Il envisage notamment une exonération de l'impôt foncier sur les terrains replantés en vigne, une mesure qu'il estime à même de « rassurer pleinement les viticulteurs »<sup>39</sup>. Quelques mois plus tard, en juillet, *Le Petit journal* relaie les pressions exercées sur le gouvernement par le président du groupe viticole du Sénat, Maurice Sarraut, élu de l'Aude, afin de prendre des

---

<sup>36</sup> ABDF : Nîmes, 1921.

<sup>37</sup> ABDF : Narbonne, 1921.

<sup>38</sup> ABDF : Montpellier, 1925.

<sup>39</sup> « Pour conjurer la crise viticole », *Le Matin*, 2 et 16 mai 1925.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

mesures urgentes pour résorber la crise viticole<sup>40</sup>. Depuis Montpellier, *Le Petit Méridional* relaie de son côté les travaux de la toute récente Commission interministérielle de la viticulture dont l'objectif principal est d'envisager l'ensemble des « moyens propres à enrayer la crise viticole<sup>41</sup> ».

Ces préoccupations sont d'autant plus intenses que les difficultés et les gênes se multiplient pour l'ensemble de la filière, dont les acteurs (producteurs et intermédiaires de toutes sortes) sont liés – sans toutefois être toujours solidaires – dans ce marasme.

D'abord, la crise des transports se poursuit. En effet, alors qu'on croyait qu'elle allait être réglée en 1919, elle perdure jusqu'en 1921 comme l'indique à nouveau l'inspecteur de la BDF à Nîmes : « Le matériel de transport ne circule pas. Il est permis de prévoir prochainement une crise dans l'industrie des wagons-réservoirs<sup>42</sup> », ce que confirme l'inspecteur de Sète en 1922. Mais désormais cette crise a pris une forme différente : alors qu'il s'agissait d'une crise de congestion jusqu'en 1920, il s'agit désormais d'une crise de surplus à partir de 1921. En effet, pour répondre à la pénurie (et participer à la spéculation), on a abondamment investi dans l'achat d'un matériel roulant qui devient superflu lorsque le secteur retrouve un semblant de normalité. Or nombre de maisons de négoce, notamment dans les grands centres expéditeurs, ont acheté des wagons-réservoirs (pour leur propre compte ou pour les louer) et se retrouvent alors en difficulté.

Par ailleurs, si la première crise des transports a été réglée en 1920, elle a suscité pendant plus d'un an la colère des négociants mobilisés : ceux-ci évoquent leur « sacrifice » pour la France entre 1914 et 1918, leur « sens du devoir » et le « droit de gagner [leur] vie en travaillant<sup>43</sup> ». Or l'attitude des compagnies de chemins de fer qui refusent de leur octroyer des wagons-réservoirs et plus encore des wagons plateformes (pour transporter les vins en fûts), les manigances qui les empêchent de profiter de leurs bons de priorité sur le réseau ferré, les pressions des partenaires commerciaux impatients de recevoir leurs marchandises et les mouvements de grève qui frappent durement les réseaux en 1919-1920 les placent dans une situation des plus précaires<sup>44</sup>. Les correspondances sont remplies de plaintes, mais également de récriminations mettant en parallèle leur statut d'anciens combattants et le mépris auquel ils sont confrontés<sup>45</sup>. Du côté de la Confédération générale des vignerons (CGV), la

---

<sup>40</sup> « La crise viticole », *Le Petit Journal*, 8 juillet 1925.

<sup>41</sup> « À la commission interministérielle de la viticulture », *Le Petit Méridional* (LPM désormais), 12 juin 1925.

<sup>42</sup> ABDF : Nîmes, 1921

<sup>43</sup> ADH, 8 M 309 : CCB, Démobilisés, Lettre de Léon Merle au ministre des Transports, 4 février 1920.

<sup>44</sup> *Ibid.*, Lettre d'Henri Chabbert à la CCB, 16 juin 1920.

<sup>45</sup> *Ibid.*, Lettre de Louis Soyris à la CCB, 12 juin 1920. Il évoque les injustices et les abus qui ont lieu à la gare de Paulhan (Hérault) où des non-mobilisés voient leurs cargaisons expédiées en priorité et au détriment d'anciens combattants.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

puissante organisation qui défend les intérêts des viticulteurs, les protestations sont semblables, fondées sur l'inquiétude de ne pas voir la production bien s'écouler<sup>46</sup>.

Surtout, le marché ne s'avère pas si porteur que cela sur le moyen terme. Tout d'abord, très vite et en raison des inquiétudes dont se fait l'écho la presse, l'État a enrayé la hausse des prix, notamment en mettant en place dès la sortie de la guerre des structures d'approvisionnement à bas prix. C'est le cas notamment des « baraques Vilgrain » (du nom de sous-secrétaire d'État au ravitaillement de 1917 à 1920) qui voient le jour en mars 1919 et qui proposent des vins à moindre coût (sans en diminuer la qualité)<sup>47</sup>. Par ailleurs, dans un marché « désormais dominé par le consommateur<sup>48</sup> » (qui impose ses goûts et ses prix), la compétition devient de plus en plus rude et certaines régions de production viennent concurrencer les vins du Midi sur le marché des vins ordinaires : c'est bien évidemment le cas des vins provenant d'Algérie, mais également du Centre<sup>49</sup>. Moins onéreux à transporter vers les grands bassins de consommation, vins algériens<sup>50</sup> et du Centre fournissent des produits de consommation courante compétitifs, à bas coûts.

Dans le Languedoc même, la concurrence vient s'installer, dépossédant les maisons de négoce d'une de leurs fonctions principales, celle de la confection des vins ordinaires. Ainsi, en 1921, la Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie voit le jour. Société anonyme dont le siège social est à Paris, elle dispose de deux bureaux d'achat à Béziers et à Sète pour acheter directement vins rouges et blancs sur place. Ces derniers sont ensuite acheminés vers les centres de consommation pour être vendus à des magasins de distribution tels Félix Potin ou les Dock Lyonnais, deux de ses puissants actionnaires<sup>51</sup>. Désormais, l'approvisionnement de ces structures commerciales échappe presque totalement aux négociants méridionaux.

Au même moment, les espoirs de conquête des marchés extérieurs par les vins languedociens s'amenuisent en dépit des liens forts entre nations belligérantes. Ainsi, lors de la venue d'une délégation de négociants belges en Languedoc en 1923, on évoque les luttes communes contre les Allemands, la nécessité de les poursuivre par « un front commercial commun », on réinvestit le

---

<sup>46</sup> « Les doléances du Midi – La Crise des transports », *LPM*, 13 septembre 1919.

<sup>47</sup> *L'illustration économique et financière*, 16 août 1919, p. 540. Les prix varient entre 1,30 et 1,50 francs le litre alors qu'ils étaient auparavant autour de 2,2-2,5 francs.

<sup>48</sup> ABDF : Narbonne, 1921.

<sup>49</sup> ABDF : Béziers, 1923 ; Montpellier et Béziers, 1925

<sup>50</sup> Ces derniers bénéficient de tarifs préférentiels dits « de pénétration » qui rendent leur acheminement vers Paris ou Lyon moins coûteux que ceux provenant du Midi. Par ailleurs, depuis Rouen, le grand centre d'importation des vins algériens, le transport par la Seine vers Paris est particulièrement bon marché. Ainsi, un trajet Algérie-Sète-Paris est plus onéreux qu'un trajet Algérie-Rouen-Paris.

<sup>51</sup> Centre des archives économiques et financières, B-20405/1 : Statuts de la CGVMA.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

souvenir des « cinq années d'une guerre qui a fait connaître le vin » aux Belges<sup>52</sup>. Mais en dépit de ces contacts et de la tenue d'un stand l'année suivante à la Foire de Bruxelles, le constat est décevant, en grande partie en raison des difficultés administratives propres à l'importation et surtout de la concurrence des vins espagnols et portugais<sup>53</sup>. Avec le Canada, les logiques (accueil d'une délégation puis déception) sont les mêmes<sup>54</sup>. Par ailleurs, les processus de valorisation de certains vignobles (Corbières et Minervois par exemple, qui deviennent des appellations d'origine<sup>55</sup>) ne portent pas encore leurs fruits et sont quantitativement ultra-marginales dans la région.

La désillusion tourne assez rapidement à l'amertume et au ressentiment dans la première moitié des années 1920 et on s'attend à des lendemains qui déchantent, comme le souligne le député de l'Aude Léon Castel dans un rapport en mars 1921 : « Une période assez incertaine, grosse de difficultés de toutes natures commence pour la viticulture<sup>56</sup>. »

Chez les négociants en vins, le discours se fait très vite victimaire, en lien avec la guerre encore toute proche. En effet, les espoirs qui avaient entraîné la mutation du syndicat régional (transformé en Fédération méridionale du commerce en gros des vins) au seuil de l'année 1920 laissent vite la place au désenchantement. Celui-ci se manifeste en particulier par la dénonciation du « matraquage fiscal » dont se sentent victimes les négociants<sup>57</sup>. Évoquant une « terreur fiscale » et réclamant l'égalité fiscale (avec comme slogan « À ressources égales, charges égales. Vive l'égalité fiscale<sup>58</sup> »), les négociants dénoncent alors les multiples charges et impôts<sup>59</sup> qui pèsent sur eux et qui se sont accrus depuis la guerre, tel le droit de circulation ou les tarifs de transport. Au-delà de ce discours corporatiste classique (et finalement assez convenu, repérable à toutes les périodes), il est intéressant de noter qu'il s'articule ici avec une autre rhétorique, celle du sacrifice que les négociants ont assumé soit en tant que poilus au front, soit à l'arrière en assurant l'approvisionnement en vins de la population civile et des soldats, participant ainsi à entretenir le moral des uns et des autres, et donc à la victoire.

Le président de la Fédération méridionale, Gustave Malet, joue alors régulièrement – et en toute connaissance de cause, il est lui-même un ancien poilu – sur cette corde patriotique et la mise en parallèle de la situation de guerre et de celle d'après-guerre. Ainsi, il conclut l'un de ses argumentaires en avril 1923 par un constat amer : alors que la guerre semble si proche, le sacrifice des siens paraît

---

<sup>52</sup> *Bulletin mensuel du Syndicat régional des vins du Midi (BMS désormais)*, oct. 1923, p. 43-48.

<sup>53</sup> *BMS*, mai 1924, p. 203.

<sup>54</sup> *BMS*, septembre 1923, p. 13-15.

<sup>55</sup> *Grands Crus et vins de France*, numéro spécial « Vignobles et vins du Midi », déc. 1934, p. 53

<sup>56</sup> *RDV*, 3 mars 1921, p. 160.

<sup>57</sup> *LMV*, 3 mars 1920.

<sup>58</sup> *BMS*, janvier 1923, p. 236-237.

<sup>59</sup> *LMV*, 14 avril 1920.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

complètement oublié<sup>60</sup>. En 1924, il réitère ses propos, en évoquant une victoire mutilée et les nombreux efforts réalisés pendant le conflit, pour, au total, peu de reconnaissance<sup>61</sup>. Au même moment, nombre de négociants sont empêtrés dans des procédures relatives à la taxation des bénéfices extraordinaires réalisés en temps de guerre<sup>62</sup> auxquelles ils essaient d'échapper<sup>63</sup>, mobilisant encore une fois un discours mettant en parallèle leur devoir à l'arrière ou au front entre 1914 et 1918 et « la calomnie » ou « l'injustice » qui les frappent dans ces poursuites « iniques »<sup>64</sup>.

Du côté des vignerons, avec des nuances dans la forme<sup>65</sup>, le discours est sensiblement le même, articulant sens du sacrifice et sentiment d'abandon<sup>66</sup>, notamment en ce qui concerne les charges, les fraudes ou la concurrence étrangère, trois sujets sensibles et récurrents dans le discours de la CGV.

Assez logiquement, en raison des mécanismes qui participent à cette désillusion collective dans le secteur vitivinicole languedocien, les tensions internes à la filière deviennent elles aussi plus âpres. Les conflits intra-méridionaux, nourris par l'amertume et le sentiment d'abandon après les efforts voire les sacrifices effectués durant le conflit par les uns et les autres, se font de plus en plus nombreux et généralisés. S'ils existaient déjà pendant le conflit, ils se faisaient à bas-bruit et moins ouverts, étouffés par la nécessité d'une unité nationale, de façade certes, mais injonctive et contraignante<sup>67</sup>. Après 1918, ces querelles intestines sont encore contenues et atténuées, notamment grâce aux bénéfices engrangés dans l'immédiat après-guerre. Mais le terreau régional, déjà conflictuel durant la crise de mévente des années 1900, se tend à nouveau avec le retour des difficultés qui réactivent les ressentiments autour d'enjeux majeurs.

Du côté des négociants, la question de l'encombrement du marché est par exemple l'occasion de désigner des responsables à ces difficultés. En 1921, la Chambre de commerce de Béziers se réunit

---

<sup>60</sup> *BMS*, avril-mai 1923, p. 312.

<sup>61</sup> *BMS*, mars 1924, p. 161-162.

<sup>62</sup> Sur le sujet, voir les travaux de Béatrice Touchelay, par exemple « La contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre en action en Isère et en Ille-et-Vilaine », dans Florence Descamps et Laure Quennouëlle-Corre Laure (dir.), *Une fiscalité de guerre ? Contraintes, innovations, résistances*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2018, p. 249-264.

<sup>63</sup> Voir les ABDF pour les années 1919-1925 où de nombreux cas sont évoqués, comme celui de V. Anthérieu à Frontignan : l'inspecteur le soupçonne d'être entré en politique pour échapper à la taxation. D'autres ont cédé leur commerce à leurs enfants ou cherchent des dispositifs leur permettant de limiter au maximum ce qu'ils considèrent comme une ponction injuste.

<sup>64</sup> Rapport de la CCB en janvier 1923, repris par *BMS*, janv. 1923, p. 245-248.

<sup>65</sup> Voir les comptes rendus de la visite de parlementaires auprès des institutions et organismes viticoles en 1924 dans *LPM* des 16-26 septembre.

<sup>66</sup> « Le billet du vigneron – La sécurité du lendemain », *LPM*, 4 mars 1924.

<sup>67</sup> Stéphane Le Bras, « Une industrie patriotique ? La filière des boissons alcoolisées pendant la Grande Guerre », dans Patrick Fridenson et Pascal Griset (dir.), *L'industrie dans la Grande Guerre*, Paris, IGPDE, 2018, p. 449-464.

ainsi afin d'envisager « les solutions pour améliorer les cours du vin ». Le rapporteur de la session, le négociant Paul Araou, exhorte alors ses collègues à ne plus acheter de « petits vins », ces vins de mauvaise qualité qui, par leurs bas prix, attirent la clientèle, mais tirent les cours vers le bas, avec des marges de plus en plus réduites<sup>68</sup>. Il stigmatise ici certains intermédiaires de la filière qui cherchent à tirer profit d'une situation qui leur permet de compenser les pertes passées au détriment de l'équilibre du marché et de la profession. En outre, Araou appelle à l'instauration d'une déclaration qualitative des stocks détenus par les négociants, à l'instar de la déclaration de récoltes des propriétaires instaurée en 1907, afin de mieux superviser et contrôler le marché. Mais ces propositions mécontentent largement le grand esprit libéral qui imprègne la profession ; ces vœux ne seront du reste que très peu relayés au-delà des instances biterroises.

Ces dissensions recourent alors celles qui émergent au même moment à propos des importations algériennes : si elles ont fait la fortune de nombreuses maisons de négoce – sétoises et montpelliéraines principalement – pendant le conflit et immédiatement après, elles apparaissent clairement dans les rapports de la Chambre de commerce de Béziers comme l'une des causes de la crise. En 1925, Achille Gaillard, alors président de la Chambre, propose dès lors le contingentement des vins algériens afin d'assainir le marché national des vins de consommation courante<sup>69</sup>, suscitant le mécontentement d'une partie des représentants patronaux, sétois notamment, et une réprobation des chambres de commerce de Montpellier et de Sète.

Entre négociants et viticulteurs, les conflits, dans un marché qui peine à retrouver la fragile stabilité entrevue dans les années d'avant-guerre, prennent d'autres formes. Ils se cristallisent principalement autour des commissions de cotation, organes locaux qui officialisent les cours là où se tiennent les marchés aux vins (Montpellier, Béziers, Narbonne, Nîmes, etc.) et qui sont aux mains des négociants. Ainsi, en 1921, le leader biterrois de la CGV, le colonel Mirepoix, s'étonne des différences entre les prix pratiqués et ceux de la cote, toujours en faveur du négoce<sup>70</sup>. La polémique enfle dans la presse locale, selon un schéma accusation-réponse qui se reproduit régulièrement dans les années qui suivent. Le marché, de moins en moins porteur, et sa maîtrise redeviennent l'objet d'une féroce concurrence entre producteurs et négociants, ici autour de la confection des prix officiels, dans un contexte d'instabilité et de réorganisation après les années prolifiques de guerre et d'immédiat après-guerre.

---

<sup>68</sup> ADH, 8 M 230 : Fonds de la CCB, PV de séance, CCB, Rapport Araou, 3 février 1921

<sup>69</sup> ADH, 8 M 230 : Fonds de la CCB, Commission des vins, Rapport Gaillard, septembre 1925.

<sup>70</sup> ADH, 8 M 226 : Fonds de la CCB, Marché de Béziers (1920-1934), Lettre CGV-CCB, 30 octobre 1921.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

Socialement enfin, la période est également marquée par la reprise des conflits syndicaux et professionnels au sein de la filière. Si, au même titre que le restant du pays, les années 1919-1920 voient se multiplier les actions (débrayages, grèves, piquets de grève devant les maisons de négoce, etc.), il est intéressant de relever que ce climat conflictuel se perpétue dans les années qui suivent en Languedoc. Ainsi, l'année 1924, qui fait suite à plusieurs campagnes défavorables, se démarque par une résurgence des tensions. On observe ainsi dans le département de l'Hérault deux fois plus de grèves touchant le négoce des vins que l'année précédente, quatre fois plus qu'en 1922<sup>71</sup>. Si les revendications sont principalement économiques (hausse des salaires), les mouvements sont régulièrement initiés à la suite d'agissements des négociants. En effet, dans une période tendue commercialement, ces derniers cherchent régulièrement à limiter les coûts et tout obstacle à la bonne marche de leur maison. Cela débouche sur des conflits comme c'est le cas à Sète en 1924 entre les soutireurs et le patronat local autour de revendications syndicales<sup>72</sup>, selon un schéma que l'on retrouve ailleurs avec d'autres professions (charretiers, ouvriers de chais, tonneliers, etc.) et d'autres revendications, salariales la plupart du temps.

Ainsi, avec des modalités différentes, les désillusions nées de trop grands espoirs dans l'immédiat après-guerre suscitent de nombreux types de tensions, fragilisant d'autant plus une filière déjà frappée par le retour d'un contexte de crise structurelle à la fin de la période.

## Conclusion

Au milieu des années 1920, alors que la parenthèse militaire du conflit est refermée depuis six ans, les effets de la guerre sont encore importants pour la filière vitivinicole languedocienne.

Le discours valorisant l'implication de ses acteurs dans l'approvisionnement en Pinard, élevé au rang de « vin de la victoire<sup>73</sup> » ou de « vin de la revanche<sup>74</sup> », ainsi que leur mobilisation au front en témoignent continuellement, et ce au moins jusqu'aux années 1930. À l'inverse, les effets négatifs de la guerre se font également, eux aussi, toujours ressentir : les transports connaissent des difficultés au moins jusqu'au milieu des années 1920, tandis que les espoirs suscités par le conflit dans une région

---

<sup>71</sup> ADH, 10 M 256 : Travail et main d'œuvre, Conflits, 1924.

<sup>72</sup> *Ibid.*, « Réponse à la note du commerce en gros », Union locale des syndicats unitaires, s.d. (1924).

<sup>73</sup> Henri Margot, « Le Pinard », dans Léon Douarche, *Le Vin. Extraits et fragments des auteurs français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Félix Alcan, 1930, p. 142.

<sup>74</sup> *Le Petit Journal, Supplément illustré*, 14 septembre 1919.

« Un impossible retour à l'ordinaire ? Vignerons et négociants languedociens dans l'après-guerre (1918-1925) », in DERRIEN M. (et alii, dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Lille, PU du Septentrion, 2022, p.181-196.

toujours orientée vers la mono-activité viticole font ressurgir l'angoisse des surstocks et de la crise de mévente, qui s'affirme définitivement au tournant des années 1930<sup>75</sup>.

Finalement, dans les années qui suivent directement la guerre, le conflit s'avère en même temps une parenthèse et un accélérateur pour l'économie viticole méridionale. Si la guerre suspend pendant quatre ans la marche normale de la filière, elle ne constitue pas une rupture dans les pratiques et les dynamiques ; au contraire, elle les consolide dès 1919 : le marché voit ainsi se renforcer la concurrence et les conflits tels qu'ils sourdaient au début des années 1910, tandis que les cycles de crise reprennent de plus belle, avec des périodes de prospérité de plus en plus courtes. Par ailleurs, de nouveaux phénomènes voient le jour. Dans le cas des droits de douane par exemple – qui mériteraient à eux seuls une étude complète pour cette période, tant ils concentrent de critiques de la part de la viticulture et du commerce –, la guerre a confirmé l'omnipotence du gouvernement dans les discussions avec les puissances commerciales étrangères, contrairement à ce qui se pratiquait avant 1914 où ce rôle était dévolu au parlement. Alors que la mesure se comprenait pendant les hostilités, son prolongement et son entérinement en 1919 suscitent désapprobations et reproches<sup>76</sup>.

Dans la région, et encore pendant plusieurs décennies, on reste persuadé que le vin est une richesse qu'il faut faire fructifier pour satisfaire à la fois la clientèle métropolitaine et les intérêts économiques locaux. En témoigne la formation en 1927 à Béziers d'une Association de propagande pour le vin dont l'objectif principal est de « développer par la propagande la consommation de vin<sup>77</sup> », et principalement les vins de consommation courante dont en 1926 plus de la moitié de la production métropolitaine provient du Midi. C'est là la preuve d'une interdépendance forte entre le marché national et le Languedoc viticole, une interdépendance qui s'est renforcée au sortir du conflit, mais qui constitue en même temps le fondement des difficultés économiques de la région dans les décennies suivantes.

À cet égard, la guerre et sa sortie, par leurs ressorts strictement économiques (productifs et commerciaux) mais également psychologiques (sacrifice et sentiment d'injustice), jouent un rôle fondamental : désormais, certains mécanismes, déjà tangibles avant 1914, deviennent bien plus intenses (concurrences interne et externe, alternance des cycles, implication de l'État entre autres). De fait, les conditions du marché ont dorénavant considérablement changé, empêchant un retour à la situation telle qu'elle était avant 1914.

---

<sup>75</sup> Rémy Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du Phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Publications du Mirail, 1975.

<sup>76</sup> « L'agriculture et les décrets-lois », *LPM*, 14 mars 1926.

<sup>77</sup> Statuts de l'APV, déposés en 1927.